


QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION
N° 157199
Valable du 30/01/2026 au 28/11/2026

CEGELEC LOIRE OCEAN
5 RUE DES PETITES INDUSTRIES
CS 80622
44470 CARQUEFOU

RAISON SOCIALE : CEGELEC LOIRE OCEAN
DENOMINATION COMMERCIALE : CEGELEC LOIRE OCEAN

SIRET : 53791616500112
Forme Juridique : SASU
Responsable légal : LE LEUCH ERWAN
N° Dossier : 51-RH-43678-44
N° Client : 43678

Tel : 06 13 68 75 09
E-mail : cegelec.loire-ocean@cegelec.com
Assurance Responsabilité Civile : SMA BTP
Assurance Décennale : SMA BTP

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
PIRVE3 : Probatoire IRVE – Indice 3 (station de recharge en DC)	-	29/11/2023	28/11/2027
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appellable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 3 (9 à 19 exécutants)	29/11/2023	28/11/2027
IRVE2 : IRVE - indice 2 (station de recharge - puissance maximale appellable supérieure à 36 kVA)	Classe 3 (9 à 19 exécutants)	29/11/2023	28/11/2027

Formation

P1 - FORMAPELEC
 P2 - FORMAPELEC
 P3 - FORMAPELEC

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
 En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 30 janvier 2026

Thierry SCHOTT
 Président de Qualifelec

 Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
 109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
 Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z